

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2016

N°2016-06-07

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoirs : 1

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVE Dominique, M. GUERN Joël, Mme HUGUET Séverine - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - BOISBRETEAU : M. BERNATET Rolland - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. CHAPUZET Jean-Paul - BROSSAC : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORILLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-PALAIS DU NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE-SOULINE : M. FAURE Jean-Marie - SALLES DE BARBEZIEUX : M. NAU Jean-Louis - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. PRISSET Christian.

Pouvoirs :

M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. DEXET Yves, M. GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. LE PAPE Pascal, M. CHABOT Jean-Michel.

Etaient excusés :

Mme SWISTEK Florence, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel, M. GAILLARD Eric, Mme MONNEREAU Françoise, Mme POIRIER Sylvie.

N°7 - Objet : Création d'un portail internet et mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique – Médiathèque intercommunale à Blanzac

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ;

Madame la Vice-Présidente propose de créer un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « e-sidoc » dont l'objet est de mettre à disposition des usagers un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique permettant : l'accès au catalogue de la médiathèque, la consultation de notices de documents, l'accès à un compte utilisateur permettant la consultation des prêt en cours, d'effectuer des réservations, de consulter des informations diverses (programme d'animations, horaires d'ouverture, règlement intérieur de la médiathèque...). Ce portail « e-sidoc » est relié à la banque de données du logiciel BCDI.

Un portail « e-sidoc » est considéré par la CNIL comme un téléservice de l'administration électronique au sens de l'article 27 II 4° de la loi 78 modifiée car il répond aux critères suivantes :

- le service est proposé par internet,
- il repose sur l'utilisation d'un identifiant des personnes physique,
- il est proposé par l'administration,
- il s'adresse à des usagers.

Le traitement relève donc du régime de la demande d'avis de la CNIL.

Les catégories de données à caractère personnel enregistrées dans le cadre de ce téléservice sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Pour l'état civil : le responsable en charge du logiciel de gestion documentaire et de prêt de la médiathèque (BCDI), les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsable de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces
- Pour la vie professionnelle : le responsable en charge du logiciel de gestion documentaire et de prêt de la médiathèque (BCDI), les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, le responsable de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.
- Pour les données de connexion : le responsable en charge du logiciel documentaire et de prêt de la médiathèque BCDI, les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, le responsable de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.

Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service de la médiathèque communautaire sise 8 route de Montmoreau à Blanzac Porcheresse (16250).

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la procédure de création d'un portail internet pour la médiathèque intercommunale à Blanzac et la mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs télé services de l'administration électronique ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ..2.7.SEP.2016.....
Publié ou notifié le :2.7.SEP.2016.....
Touvérac, le2.7.SEP.2016.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 23 septembre 2016
le Président,
Jacques CHABOT.

